

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DE LA REUNION DU COMITÉ
DU SYNDICAT D'ENERGIE DES YVELINES**

OBJET : BUDGET ANNEXE SEY EnR – ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi 12 mars à 17 heures 30, dans les locaux de la salle des Fêtes, Chaussée Saint-Vincent à Maule, se sont réunis les membres du Comité du Syndicat d'Énergie des Yvelines sous la présidence de Benoît PETITPREZ, 1^{er} Vice-Président du SEY, en raison de l'absence excusée de Laurent RICHARD, Président.

Convocation en date du 29 février 2024.

Étaient présents : **ADAINVILLE** : Edouard ODIER, **ANDELU** : Charles CRESTEY, **AUTEUIL-LE-ROI** : Jean-Luc CAPELLE, **BAILLY** : Denis PETITMENGIN, **BAZEMONT** : Thierry NIGON, **BENNECOURT** : Jocelyne MANN, **BEYNES** : Emile MANHES, **BLARU** : Marie-France PIERRE, **BOINVILLIERS** : Laurence GAULT, **BONNIERES SUR SEINE** : Daniel ROUX, **BOUGIVAL** : Vincent MEZURE, **BREVAL** : Michel ABRAHAM, **BUC** : Bernard MILLION-ROUSSEAU, **CHÂTEAUFORT** : Bernard LERISSON, **CHAUFOUR LES BONNIERES** : Michel DUVERGEY, **CHAVENAY** : Micha ACKERMANN, **CONDE-SUR-VEGREGRE** : Stéphane BLAIRON, **CRAVENT** : Denis FAUGERES, **DAMMARTIN EN SERVE** : Guy YVART, **FEUCHEROLLES** : Michel DELAMAIRE, **FRENEUSE** : Patrice LEMAIRE, **GALLUIS** : Georges WILLEMOT, **GARANCIERES** : Philippe ENARD, **GOMMECOURT** : Gérard SOLARO, **GOUPILLIERES** : Régine FRANCOIS, **GROSROUVRE** : Paul STOUDEUR, **HERBEVILLE** : Etienne POLET, **LA QUEUE-LEZ-YVELINES** : Alexis MARCHANDISE, **LA VILLENEUVE EN CHEVRIE** : Christian GACHENOT, **LE MESNIL LE ROI** : Didier KENISBERG, **LE PECQ** : Véronique BESSE, **LE PORT MARLY** : Nicole GAUTIER, **LIMETZ VILLEZ** : Serge ARMAND, **LOMBOYE** : Ivan BOUSSION, **LONGNES** : Christian PUPPINCK, **MAREIL-LE-GUYON** : Frédéric VALTON, **MAREIL MARLY** : Jean-Bernard BISSON, **MAREIL SUR MAULDRE** : Christophe DEBUSNE, **MARLY-LE-ROI** : Jean-Luc GAGNIERE, **MENERVILLE** : Michaël ESTEVEZ, **MÉRÉ** : Jean GARNIER, **MOISSON** : Éric BONMARCHAND, **MONTAINVILLE** : Éric MARTIN, **MONTFORT L'AMAURY** : Damien THEVIN, **MULCENT** : Brice CHAPPEY, **NEAUPHLE LE CHÂTEAU** : Bruno CAUQUIL, **NEAUPHLE LE VIEUX** : Jean-Claude HUSSON, **NEAUPHLETTE** : Alain GARRIGOU, **NOISY-LE-ROI** : Christophe MOLINSKI, **NOTRE-DAME-DE-LA-MER** : Bruno BOUVERY, **RAMBOUILLET** : Benoît PETITPREZ, Jean-Louis MARION, **ROSAY** : Christophe PERREL, **SAINT GERMAIN DE LA GRANGE** : Jacques DELEPOULLE, **SAINT GERMAIN EN LAYE** : Serge MIRABELLI, **SAINT ILLIERS LA VILLE** : Pierre DUBOIS, **SAINT NOM-LA-BRETECHE** : Gérard PARFAIT, **SAINT REMY-L'HONORE** : Patrick RATEL, **SEPTEUIL** : Valérie TETART SALMON, **THIVERVAL-GRIGNON** : Daniel BOSSE, **VICQ** : Yann ROBERT, **RAMBOUILLET TERRITOIRES** : Jean-Louis FLORES, Yves-Olivier PARIZOT, **CU GPSEO** : Michel CARRIÈRE, Stéphane JEANNE, Alec JALTIER, Joël MARIAGE, Bernard MOISAN, Yann PERRON, Dominique TURPIN, Lionel WASTL, **CA SQY** : Françoise BEAULIEU, Jean-Baptiste HAMONIC, Henri-Pierre LERSTEAU, Eva ROUSSEL, soit 75 délégués présents comptant pour le quorum.

Étaient absents : **AIGREMONT** : Samuel BENOUDIZ (Excusé), **AUTOUILLET** : Philippe BOUHELIER (Excusé), **BOISSY MAUVOISIN** : Alain GAGNE, **BOISSY-SANS-AVOIR** : Christine MATHIEU, **BULLION** : Xavier CARIS (Excusé), **CHAMBOURCY** : François ALZINA, **COURGENT** : Jean-Paul BARON, **GAMBAIS** : Laurent DACULSI (Excusé), **GRANDCHAMP** : Arnaud AMEL, **HOUILLES** : Marina COLLET, Christine HERREBRECHT, Sylvère MAGA, **JOUARS-PONTCHARTRAIN** : Willy BOYÉ (Excusé), **LA HAUTEVILLE** : Marc COURTEAUD, **LE TARTRE-GAUDRAN** : Hervé GRANDURY, **LE TREMBLAY SUR MAULDRE** : Thierry BIRET, **LES MESNULS** : Christian BRAILLARD, **L'ETANG LA VILLE** : Jean-Luc LACHETEAU

(Excusé), **LOUVECIENNES** : Marc RICHARD (Excusé), **MARCQ** : Olivier SAINT-LEGER (Excusé), **MAULE** : Laurent RICHARD (Excusé), **MONDREVILLE** : Géraud COLLET, **MONTCHAUVE** : Thierry GIRAUDIER, **RAMBOUILLET** : Philippe COSTE (Excusé), **RENNEMOULIN** : Benjamin DEVELAY, **SAINT ARNOULT-EN-YVELINES** : Michel JOLLY (Excusé), **SAINT GERMAIN EN LAYE** : Christine GOTTI (Excusée), Elisabeth GUYARD, **SAINT ILLIERS LE BOIS** : Joël CHATELAIN (Excusé), **SONCHAMP** : Luc JANOTTIN (Excusé), **SARTROUVILLE** : M'Barek BOUCHLLIGA (Excusé), Benoît BOUHEBEN-DEMAY, Hassan DRIF, Nadia EL LETAIEF, Alice HAJEM, **SAULX-MARCHAIS** : Maryline GAMBLIN (Excusée), **THOIRY** : Anne N'DIAYE, **TOUSSUS-LE-NOBLE** : François-Xavier MOREAU, **VILLIERS-LE-MAHIEU** : Robert RIVOIRE, **VILLIERS-SAINT-FREDERIC** : Xavier MURAT, **RAMBOUILLET TERRITOIRES** : Georges PASSET (Excusé), **SIRE** : Cédric AOUN, **CU GPSEO** : Fabien AUFRECHTER, Éric BOISTEAU, Gaël CALLONNEC, Sandrine DOS SANTOS, Clara BERMANN, Georges MONNIER, Maël WOTIN (Excusé), **CA SQY** : Bertrand COQUARD, François LIET (Excusé), Christine RENAUT (Excusée), **SIERTECC** : Cédric AOUN, Rachid BOUHOUC, Marc DENIS (Excusé), Jean-Pierre HARDY (Excusé), Maxime LOUBAR, Youssef MENIAR-AUBRY, Guillaume MERLET, Jean-Marie MOREAU (Excusé), Gaëlle PELETAN, Charles PRÉLOT (Excusé), Daniel VIZIÈRES, soit 63 délégués absents.

Etaient également absents excusés : **AIGREMONT** : Yannick RAYNAUD, **BREVAL** : Jacky LECLERC, **BULLION** : Éric CHABANNE, **CHAUFOUR LES BONNIERES** : Thierry DEDEYAN, **CHAVENAY** : Xavier COUINEAU, **JOUARS-PONTCHARTRAIN** : Wulfran GAMPACKAT, **LE MESNIL LE ROI** : Janick CHEVALIER, **LE PECQ** : Pascal SIMONNET, **L'ETANG LA VILLE** : Thierry PEDROS, **LOUVECIENNES** : Murielle CHARLES-BERETTI, **MARCQ** : Frédéric JUHAS, **MAREIL-LE-GUYON** : Jean-Michel THIRANT, **MONTCHAUVE** : Thibaud CATALAN, **RAMBOUILLET** : Leila YOUSSEF, Clarisse DEMONT, Marie RICART, **ROSAY** : Frédéric FERRY, **SAINT ILLIERS LA VILLE** : Jean-Pierre COLLIGNON, **SAINT NOM-LA-BRETECHE** : Christelle BARDEILLE, **SAINT REMY-L'HONORE** : Gérard BUISSON, **SONCHAMP** : Frank POULON, **SAULX-MARCHAIS** : Jacques CHAUMETTE, **VICQ** : Heraldo VILLEGAS, **CU GPSEO** : Nelson DE JESUS PEDRO.

Etaient également présents : **BAZEMONT** : Jean-Bernard HETZEL, **LIMETZ VILLEZ** : Valérie MILON, **MOISSON** : Thierry PAULME.

Michel ABRAHAM est nommé secrétaire de séance.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de la Régie SEY EnR,

Vu l'instruction budgétaire M4,

Vu la délibération du Comité n°2021-06 en date du 11 février 2021 approuvant la création de la régie « SEY Energies renouvelables »,

Vu la délibération du Comité n°2024-05 en date du 14 février 2024 prenant acte le débat d'orientations budgétaires du budget annexe de la régie SEY EnR pour l'exercice 2024 sur la base de son rapport d'orientations budgétaires 2024,

Considérant que le budget primitif 2024 de la régie SEY EnR a été étudié en Conseil d'Exploitation,

Considérant le rapport de présentation du Budget Primitif 2024,

Considérant la présentation synthétique ci-dessus, le budget primitif 2024 étant équilibré par section,

Après avoir entendu la présentation du budget primitif 2024 du budget annexe de la régie « SEY Energies renouvelables » élaboré en cohérence avec le Rapport d'Orientations Budgétaires présenté lors de la réunion du Comité du 12 février 2024, le Comité, à l'unanimité des membres présents,

VOTE le budget primitif 2024 du budget annexe de la régie SEY EnR qui s'équilibre ainsi qu'il suit :

	BP 2024 - BUDGET ANNEXE de REGIE SEY EnR	
	DEPENSES	RECETTES
Exploitation	28 200 €	28 200 €
Investissement	3 471 800 €	3 471 800 €
TOTAL	3 500 000 €	3 500 000 €

DONNE POUVOIR au Président, ou à son représentant, pour prendre toutes les décisions qui découlent du vote de ce budget et signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération à laquelle est joint le Budget Primitif 2024 du budget annexe SEY EnR.

Pour extrait conforme au registre
 Pour le Président absent **excusé**


**SYNDICAT D'ENERGIE
 DES YVELINES**
 6, rue des Artisans
 Espace «La Bonde»
 78760 JOUARS PONTCHARTRAIN
 Tél : 01 30 68 64 10 - Fax : 01 34 81 14 88
 e-mail : accueil@sey78.fr

Benoit PETITPREZ
 1^{er} Vice-Président



Note explicative

RÉUNION DU COMITE

du mardi 12 mars 2024 à 17 heures 30

à la Salle des Fêtes
Chaussée Saint Vincent
78580 Maule
A côté du cinéma « Les 2 Scènes »

Budget annexe SEY EnR : Adoption du Budget Primitif 2024

L'ensemble des prévisions budgétaires sont réalisées sur des estimations qui pourront être révisées au cours de l'exercice budgétaire.

Bien entendu, il est recherché une véritable cohérence et une complémentarité de ce rapport avec celui du budget principal du SEY pour faciliter la compréhension des enjeux du SEY et aider à la prise de décisions politiques portées par les élus.

L'instruction budgétaire et comptable qui s'applique au SPIC est la M4 et, conformément au code général des impôts, de budget est assujetti à la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA).

Pour 2024, les perspectives d'activité sont de poursuivre l'accompagnement des collectivités intéressées par la réalisation d'études et d'expertise et mettre en service les premières installations portées par la Régie.

La proposition de budget pour 2024 s'élève à 3 500 000 €.

LA SECTION « EXPLOITATION »

La section d'exploitation regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent de ce service et notamment les charges de structure et les charges de personnel mis à disposition par le SEY.

La section Exploitation s'équilibre à :

Dépenses	Recettes
28 200 €	28 200 €

Réunion de Comité du mardi 12 mars 2024 à 17 h 30

PREVISIONS DE RECETTES D'EXPLOITATION 2024 : 28 200 €

Chapitre	Libellé du compte	BP 2022	BP 2023	BP 2024
R002	Report de l'excédent de la section d'exploitation	2 041,91 €	1 923,70 €	6 376,30 €
701	Vente de produits fabriqués, prestations <i>Revente de l'énergie aux collectivités membres</i>	0 €	0 €	11 823,70 €
774	Produits exceptionnels <i>Subvention d'équilibre</i>	5 958,09 €	16 076,30 €	10 000,00 €
TOTAL		8 000 €	18 000 €	28 200 €

La vente d'électricité est issue de la production des installations photovoltaïques réinjectée dans le réseau, elle est facturée trimestriellement, à compter de la mise en service. Etant donné que la mise en service de la première installation du SPIC est attendue courant 2024, cette installation fera l'objet d'une vente d'énergie enregistrée en comptabilité en 2024 pour un montant de 11 823,70 €.

Pour faire face aux charges d'exploitation du SPIC en 2024 et équilibrer la section d'exploitation, le versement d'une subvention d'équilibre par le budget principal est nécessaire.

Dans ce contexte, au regard des deux premières éventualités telles qu'évoquées ci-dessus, il est proposé de soumettre au Comité, l'attribution d'une subvention d'équilibre de la section d'exploitation à hauteur de 10 000 €.

PREVISIONS DE DEPENSES D'EXPLOITATION 2024 : 28 200 €

Chapitre	Libellé du compte	BP 2022	BP 2023	BP 2024
011	Compte 611 – Sous-traitance générale <i>DICT</i>	-	-	1 500
	Compte 6137 – Redevances <i>LOYER</i>	-	-	1 500
	Compte 61558 – Entretien autres biens immobiliers	-	-	823
	Compte 6156 - Maintenance	550	550	1 000
	Compte 6161 – Assurance Multirisques	500	500	1 000
	Compte 6162 – Assurance obligatoire dommage Constructions	500	500	1 000
	Compte 6518 - Autres charges de gestion courante <i>TURPE</i>	650	650	650
	Compte 6226 – Honoraires (Avocat, Architecte...)	1 200	10 100	8 500
	Compte 6238 – Divers <i>COMMUNICATION</i>	-	-	2 000
	Compte 6257 - Réceptions	-	-	2 000
	Compte 6287 - Remboursement	1 300	1 500	1 500

**Réunion de Comité
du mardi 12 mars 2024 à 17 h 30**

	frais généraux à la collectivité de rattachement			
012	Compte 6215 - Charges de personnel et frais assimilés refacturés	3 000	3 500	3 500
SOUS TOTAL DEPENSES DE GESTION DES SERVICES		7 700	17 300	24 973
68	Compte 6811 - Dot. aux amortissements sur immo.	-	-	200
69	Compte 6951 - Impôts sur les bénéfiques et assimilés	-	-	1 000
022	Dépenses imprévues	300	700	2 027
TOTAL		8 000 €	18 000 €	28 200 €

Les dépenses de gestion des services incluent :

- le chapitre 011 enregistrant les charges à caractère général estimées à 21,5 K€ pour 2024
- le chapitre 012 enregistrant les charges de personnel refacturés par le SEY estimées à 3,5 K€ pour 2024.

Les coûts de maintenance, assurance et TURPE sont estimés sur la base de deux installations mises en service en 2024.

A ces dépenses, viennent s'ajouter :

- une dotation aux amortissements pour un montant de 200 €
- une provision pour dépenses imprévues d'un montant de 2 027 €
- une provision pour les impôts sur les bénéfiques pour un montant de 1 000 €.

LA SECTION « INVESTISSEMENT »

En 2024, il est envisagé la réalisation des premiers projets d'installations solaires photovoltaïques.

Le programme de travaux s'articule dans un premier temps autour des 6 projets retenus par le Conseil d'Exploitation du SPIC SEY EnR.

La section Investissement s'équilibre à :

Dépenses	Recettes
3 471 800 €	3 471 800 €

PREVISIONS DE RECETTES D'INVESTISSEMENT 2024 : 3 471 800,00 €

Chapitre	Libellé du compte	BP 2022	BP 2023	BP 2024
R001	Excédent 2021 de la section d'investissement <i>Report Dotation initiale du budget principal</i>	1 200 000 €	1 200 000 €	1 197 210 €
13	Subvention Région - Poissy	-	279 000 €	279 000 €
	Subvention Région - Maule	-	280 000 €	-
	Subvention Région - Guerville	-	215 000 €	195 400 €
	Subvention Région - Rambouillet	-	134 000 €	149 000 €
	Subvention Région - CCPIF	-	-	300 000 €
	Subvention Région - Thoiry	-	-	300 000 €
	Subvention Région - Bougival	-	-	223 900 €
1641	Emprunt	500 000 €	500 000 €	827 090 €
28181	Amortissements des immobilisations	-	-	200 €
TOTAL		1 700 000 €	2 608 000 €	3 471 800 €

PREVISIONS DE DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2024 : 3 471 800,00 €

Chapitre	Libellé du compte	BP 2022	BP 2023	BP 2024
2181	Ombrière de Poissy	280 000 €	558 000 €	558 000 €
	Ombrière de Maule	-	560 000 €	-
	Ombrière de Guerville	-	430 000 €	390 800 €
	Ombrière de Rambouillet	-	268 000 €	298 000 €
	Ombrière de CCPIF	-	-	600 000 €
	Ombrière de Thoiry	-	-	600 000 €
	Ombrière de Bougival	-	-	447 800 €
	Réserve d'investissement pour l'installation de centrales solaires photovoltaïques (dont reliquat Emprunt)	1 089 000 €	792 000 €	497 200 €
261	Titres de participation (Projet Part'Ener)	-	-	80 000 €
TOTAL		1 700 000 €	2 608 000 €	3 471 800 €

Concernant la dépense pour le projet Part'Ener, il est envisagé de participer financièrement en tant que producteur non-consommateur dans le projet ACC (Autoconsommation Collective) de l'association Part'Ener. Cette association portée par SeenergyLab, dont le SEY est membre fondateur au même titre que SeenergyLab, Engie et EDF. L'objectif est de réaliser des ombrières solaires photovoltaïques en autoconsommation collective avec des investisseurs de tout horizon (collectivités, PME, particuliers, établissements bancaires, ...). Le projet est confronté à un problème de bouclage de son budget et le SEY via sa régie SEY EnR propose de participer au financement comme investisseur à concurrence de 80 k€ maximum. En retour, le SEY bénéficiera de la quote-part d'électricité produite par la centrale correspondant à son investissement. Le SEY pourra utiliser cette énergie notamment pour la consommation électrique des bornes ou vendre cette électricité produite.

Réunion de Comité du mardi 12 mars 2024 à 17 h 30

Envoyé en préfecture le 20/03/2024

Reçu en préfecture le 20/03/2024

Publié le

ID : 078-257825646-20240312-DELIB202423-DE

Berger
Levrault

Récapitulatif PROJET BP 2024

Recettes de fonctionnement en K€		Dépenses de fonctionnement en K€	
Report Excédent Exploitation	6	Charges à caractère général refacturées	1,5
Revente à EDF Obligation d'achat	12	Honoraires	8,5
Subvention d'équilibre	10	Charges de personnel et frais assimilés refacturés	3,5
		Maintenance	1,0
		Assurances	2,0
		Communication	2,0
		Réception	2,0
		DICT	1,5
		Redevance (Loyer)	1,5
		Entretien	0,8
		TURPE	0,7
		Dépenses imprévues	2,0
		Impôts sur les bénéfices	1,0
Recettes Fonct SPIC	28	Dépenses Fonct SPIC	28
		0	
Recettes d'Investissement en K€		Dépenses d'Investissement en K€	
Report Excédent Investissement	1 197	Ombrière de Poissy	558
Sub. Région	1 448	Ombrière de Guerville	391
Emprunt	827	Ombrière de Rambouillet	298
		Ombrière de CCPIF	600
		Ombrière de Thoiry	600
		Ombrière de Bougival	448
		Participation Projet Part'Ener	80
		Réserve d'Investissement	497
Recettes Invest SPIC	3 472	Dépenses Invest SPIC	3 472
		0	

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Numéro SIRET
25782564600025

COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT
Syndicat mixte SYNDICAT D'ENERGIE DES
YVELINES

POSTE COMPTABLE DE : SGC de MANTES LA JOLIE

SERVICE PUBLIC LOCAL

M. 4 (1)

Budget primitif

BUDGET : Budget annexe SPIC EnR (2)

ANNEE 2024

(1) Compléter en fonction du service public local et du plan de comptes utilisé : M. 4, M. 41, M. 43 ou M. 49.

(2) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

Modalités de vote du budget	3
-----------------------------	---

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections	4
A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres	5
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	7
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	9
B2 - Balance générale du budget - Recettes	10

III - Vote du budget

A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses	12
A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes	14
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	15
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	16
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	17

IV - Annexes

A - Eléments du bilan

A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	18
A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	19
A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	23
A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	24
A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	25
A1.6 - Etat de la dette - Autres dettes	27
A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	28
A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations	29
A3.2 - Etalement des provisions	30
A4.1 - Equilibre des opérations financières	31
A4.2 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	32
A4.3 - Equilibre des opérations financières - Recettes	33
A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation (1)	34
A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1)	35
A5.2.1 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation (1)	36
A5.2.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement (1)	37
A6 - Etat des charges transférées	38
A7 - Détail des opérations pour compte de tiers	39

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie	40
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	41
B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget	42
B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail	43
B1.5 - Etat des marchés de partenariat	44
B1.6 - Etat des autres engagements donnés	45
B1.7 - Etat des engagements reçus	46
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	47
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	48

C - Autres éléments d'informations

C1.1 - Etat du personnel	49
C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie	51
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2)	52
C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe (3)	53

D - Arrêté et signatures

D - Arrêté et signatures	54
--------------------------	----

(1) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M. 49.

(2) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), à des groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art L. 5711-1 CGCT) et à leurs établissements publics.

(3) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

I – INFORMATIONS GENERALES
MODALITES DE VOTE DU BUDGETBerger
Levrault

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
 - avec (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (3) budgétaires .

IV – La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget (4) primitif de l'exercice précédent.

V – Le présent budget a été voté (5) avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° du).

(4) Indiquer « primitif de l'exercice précédent » ou « cumulé de l'exercice précédent ».

(5) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif,
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET VUE D'ENSEMBLE

EXPLOITATION

		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	28 200,00	21 823,70
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 6 376,30
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)		28 200,00	28 200,00

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	3 471 800,00	2 274 590,00
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 1 197 210,00
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		3 471 800,00	3 471 800,00

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	3 500 000,00	3 500 000,00
----------------------------	---------------------	---------------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent. En recettes, il s'agit des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	13 150,00	0,00	20 823,00	20 823,00	20 823,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	3 500,00	0,00	3 500,00	3 500,00	3 500,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	650,00	0,00	650,00	650,00	650,00
Total des dépenses de gestion des services		17 300,00	0,00	24 973,00	24 973,00	24 973,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfiques et assimilés (5)	0,00	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00
022	Dépenses imprévues	700,00		2 027,00	2 027,00	2 027,00
Total des dépenses réelles d'exploitation		18 000,00	0,00	28 000,00	28 000,00	28 000,00
023	Virement à la section d'investissement (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	0,00		200,00	200,00	200,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		0,00		200,00	200,00	200,00
TOTAL		18 000,00	0,00	28 200,00	28 200,00	28 200,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	28 200,00
---	------------------

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	0,00	0,00	11 823,70	11 823,70	11 823,70
73	Produits issus de la fiscalité (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion des services		0,00	0,00	11 823,70	11 823,70	11 823,70
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	16 076,30	0,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		16 076,30	0,00	21 823,70	21 823,70	21 823,70
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		0,00		0,00	0,00	0,00
TOTAL		16 076,30	0,00	21 823,70	21 823,70	21 823,70

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	6 376,30
---	-----------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	28 200,00
---	------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (8)	200,00
---	---------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

Envoyé en préfecture le 20/03/2024

Reçu en préfecture le 20/03/2024

Publié le



ID : 078-257825646-20240312-DELIB202423-DE

(1) Cf. Modalités de vote I.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(5) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(6) $DE\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RE\ 042$; $RI\ 040 = DE\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$; $DE\ 043 = RE\ 043$.

(7) Ce chapitre existe uniquement en M. 4, en M. 41 et M. 43.

(8) Solde de l'opération $DE\ 023 + DE\ 042 - RE\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

Envoyé en préfecture le 20/03/2024

Reçu en préfecture le 20/03/2024

Publié le

Berger
Levrault

ID : 078-257825646-20240312-DELIB202423-DE

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	2 608 000,00	0,00	3 391 800,00	3 391 800,00	3 391 800,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	2 608 000,00	0,00	3 391 800,00	3 391 800,00	3 391 800,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	80 000,00	80 000,00	80 000,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	0,00	0,00	80 000,00	80 000,00	80 000,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	2 608 000,00	0,00	3 471 800,00	3 471 800,00	3 471 800,00
040	Opérat* ordre transfert entre sections (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	0,00		0,00	0,00	0,00
	TOTAL	2 608 000,00	0,00	3 471 800,00	3 471 800,00	3 471 800,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)	0,00
---	------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	3 471 800,00
---	---------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
13	Subventions d'investissement	908 000,00	0,00	1 447 300,00	1 447 300,00	1 447 300,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	500 000,00	0,00	827 090,00	827 090,00	827 090,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	1 408 000,00	0,00	2 274 390,00	2 274 390,00	2 274 390,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des opérations pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	1 408 000,00	0,00	2 274 390,00	2 274 390,00	2 274 390,00
021	Virement de la section d'exploitation (4)	0,00		0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 20/03/2024
 Reçu en préfecture le 20/03/2024
 Publié le
 ID : 078-257825646-20240312-DELIB202423-DE



040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	0,00		200,00		
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00		
Total des recettes d'ordre d'investissement		0,00		200,00	200,00	200,00
TOTAL		1 408 000,00	0,00	2 274 590,00	2 274 590,00	2 274 590,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	1 197 210,00
--	---------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	3 471 800,00
---	---------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (8)	200,00
---	---------------

(1) cf. Modalités de vote I.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

(5) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.

(6) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A7).

(7) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(8) Solde de l'opération DE 023 + DE 042 - RE 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 - DI 040.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

BALANCE GENERALE DU BUDGET

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	20 823,00		20 823,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	3 500,00		3 500,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	650,00		650,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
68	Dot. Amortist, dépréciat°, provisions	0,00	200,00	200,00
69	Impôts sur les bénéfiques et assimilés (4)	1 000,00		1 000,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	2 027,00		2 027,00
023	Virement à la section d'investissement		0,00	0,00
Dépenses d'exploitation – Total		28 000,00	200,00	28 200,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	28 200,00
---	------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
14	Prov. Réglementées, amort. dérogatoires		0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (5)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (6)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	3 391 800,00	0,00	3 391 800,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	80 000,00	0,00	80 000,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Dépréciation des immobilisations		0,00	0,00
39	Dépréciat° des stocks et en-cours		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à répartir plusieurs exercices		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
Dépenses d'investissement – Total		3 471 800,00	0,00	3 471 800,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	3 471 800,00
---	---------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

BALANCE GENERALE DU BUDGET

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	11 823,70		11 823,70
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00		0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00		0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	10 000,00	0,00	10 000,00
78	Reprise amort., dépréciat° et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
	Recettes d'exploitation – Total	21 823,70	0,00	21 823,70

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	6 376,30
---	-----------------

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	28 200,00
---	------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	1 447 300,00	0,00	1 447 300,00
14	Prov. Réglementées, amort. dérogatoires		0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	827 090,00	0,00	827 090,00
18	Comptes liaison : affectat° BA, régies	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		200,00	200,00
29	Dépréciation des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à répartir plusieurs exercices		0,00	0,00
491	Dépréciations des comptes de clients		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation		0,00	0,00
	Recettes d'investissement – Total	2 274 390,00	200,00	2 274 590,00

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	1 197 210,00
--	---------------------

AFFECTATION AUX COMPTES 106	0,00
------------------------------------	-------------

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	3 471 800,00
---	---------------------

Envoyé en préfecture le 20/03/2024

Reçu en préfecture le 20/03/2024

Publié le



ID : 078-257825646-20240312-DELIB202423-DE

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).
- (4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).
- (6) Ce chapitre existe uniquement en M. 4, en M. 41 et en M. 43.

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES DEPENSES

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général (5) (6)	13 150,00	20 823,00	20 823,00
611	Sous-traitance générale	0,00	1 500,00	1 500,00
6137	Redevances, droits de passage, servitude	0,00	1 500,00	1 500,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	0,00	823,00	823,00
6156	Maintenance	550,00	1 000,00	1 000,00
6161	Multirisques	500,00	1 000,00	1 000,00
6162	Assurance obligatoire dommage construct ^a	500,00	1 000,00	1 000,00
6226	Honoraires	10 100,00	8 500,00	8 500,00
6238	Divers	0,00	2 000,00	2 000,00
6257	Réceptions	0,00	2 000,00	2 000,00
62871	Remb. frais à la coll. de rattachement	1 500,00	1 500,00	1 500,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	3 500,00	3 500,00	3 500,00
6215	Personnel affecté par CL de rattachement	3 500,00	3 500,00	3 500,00
014	Atténuations de produits (7)	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	650,00	650,00	650,00
6518	Autres	650,00	650,00	650,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65)		17 300,00	24 973,00	24 973,00
66	Charges financières (b) (8)	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (c)	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat^a (d) (9)	0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (e) (10)	0,00	1 000,00	1 000,00
6951	Impôts sur les bénéfices	0,00	1 000,00	1 000,00
022	Dépenses imprévues (f)	700,00	2 027,00	2 027,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e + f		18 000,00	28 000,00	28 000,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00
042	Opérat^a ordre transfert entre sections (11) (12)	0,00	200,00	200,00
6811	Dot. amort. Immos incorp. et corporelles	0,00	200,00	200,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		0,00	200,00	200,00
043	Opérat^a ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		0,00	200,00	200,00
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		18 000,00	28 200,00	28 200,00

+

RESTES A REALISER N-1 (13)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (13)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	28 200,00
---	------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (8)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.

(6) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.

(7) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 4 et M. 43.

(8) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(9) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.


(10) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(11) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DE 042 = RI 040.

(12) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(13) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats)

Envoyé en préfecture le 20/03/2024
Reçu en préfecture le 20/03/2024
Publié le
ID : 078-257825646-20240312-DELIB202423-DE



III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES RECETTES

Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges (5)	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	0,00	11 823,70	11 823,70
701	Ventes produits finis et intermédiaires	0,00	11 823,70	11 823,70
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 013 + 70 + 73 + 74 + 75		0,00	11 823,70	11 823,70
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	16 076,30	10 000,00	10 000,00
7741	Subvent° excep. coll. de rattachement	16 076,30	10 000,00	10 000,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (d) (7)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a + b + c + d		16 076,30	21 823,70	21 823,70
042	Opérat° ordre transfert entre sections (8) (9)	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (8)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		16 076,30	21 823,70	21 823,70

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
----------------------------	------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	6 376,30
---	----------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	28 200,00
--	-----------

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 699 n'existe pas en M. 49.

(6) Ce chapitre existe uniquement en M. 4, M. 41 et M. 43.

(7) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DI 040, RE 043 = DE 043.

(9) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

Envoyé en préfecture le 20/03/2024

Reçu en préfecture le 20/03/2024

Publié le

ID : 078-257825646-20240312-DELIB202423-DE

Berger
Levyault

III – VOTE DU BUDGET
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	2 608 000,00	3 391 800,00	3 391 800,00
2181	Installat° générales, agencements	2 608 000,00	3 391 800,00	3 391 800,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		2 608 000,00	3 391 800,00	3 391 800,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	80 000,00	80 000,00
261	Titres de participation	0,00	80 000,00	80 000,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		0,00	80 000,00	80 000,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		2 608 000,00	3 471 800,00	3 471 800,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8)	0,00	0,00	0,00
	Reprises sur autofinancement antérieur	0,00	0,00	0,00
	Charges transférées	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		2 608 000,00	3 471 800,00	3 471 800,00
				+
RESTES A REALISER N-1 (10)			0,00	
				+
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (10)			0,00	
				=
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES			3 471 800,00	

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RE 042.

(8) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
13	Subventions d'investissement	908 000,00	1 447 300,00	1 447 300,00
1312	Subv. équipt Régions	908 000,00	1 447 300,00	1 447 300,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	500 000,00	827 090,00	827 090,00
1641	Emprunts en euros	500 000,00	827 090,00	827 090,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		1 408 000,00	2 274 390,00	2 274 390,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES REELLES		1 408 000,00	2 274 390,00	2 274 390,00
021	Virement de la section d'exploitation	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7)	0,00	200,00	200,00
28181	Installations générales, agencements	0,00	200,00	200,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION		0,00	200,00	200,00
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE		0,00	200,00	200,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		1 408 000,00	2 274 590,00	2 274 590,00
+				
RESTES A REALISER N-1 (9)				0,00
+				
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (9)				1 197 210,00
=				
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES				3 471 800,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.


(5) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DE 042.

(7) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(9) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

Envoyé en préfecture le 20/03/2024	
Reçu en préfecture le 20/03/2024	
Publié le	
ID : 078-257825646-20240312-DELIB202423-DE	

III – VOTE DU BUDGET
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMEN

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE		A1.1

A1.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
51921 Avances de trésorerie de la collectivité de rattachement						
51928 Autres avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6611 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

IV – ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

A1.2

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux Initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)					0,00									
1641 Emprunts en euros (total)					0,00									
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1675 Dettes afférentes aux marchés de partenariat (total)					0,00									
1676 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									
1681 Autres emprunts (total)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					0,00									

Envoyé en préfecture le 20/03/2024

Reçu en préfecture le 20/03/2024

Publié le

ID : 078-257825646-20240312-DELIB202423-DE



- (1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.
- (2) Nominal : montant emprunté à l'origine.
- (3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
- (4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).
- (5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.
- (6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X autre.
- (7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.
- (8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

Envoyé en préfecture le 20/03/2024

Reçu en préfecture le 20/03/2024

Publié le



ID : 078-257825646-20240312-DELIB202423-DE

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

IV
A1.2

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes afférentes aux marchés de partenariat (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 20/03/2024
Reçu en préfecture le 20/03/2024
Publié le
ID : 078-257825646-20240312-DELIB202423-DE

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 6611 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

Envoyé en préfecture le 20/03/2024

Reçu en préfecture le 20/03/2024

Publié le



ID : 078-257825646-20240312-DELIB202423-DE

IV – ANNEXES

IV
A1.3

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX

A1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre cas indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

Envoyé en préfecture le 20/03/2024

Reçu en préfecture le 20/03/2024

Publié le

ID : 078-257825646-20240312-DELIB202423-DE



IV – ANNEXES

IV

A1.4

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS

A1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Structure	(1) Indices zone euro		(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
	Indice	Indice					
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swaption)	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 : multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						

Envoyé en préfecture le 20/03/2024
 Reçu en préfecture le 20/03/2024
 Publié le
 ID : 078-257825646-20240312-DELIB202423-DE



(1) Cette annexe retrace la stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE

A1.5

A1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert				Instrument de couverture				Primes éventuelles			
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Montant de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes payées pour l'achat d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00
Total		0,00					0,00				0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un swap, d'une option (cap, floor, tunnel, swaption).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

Envoyé en préfecture le 20/03/2024

Reçu en préfecture le 20/03/2024

Publié le



ID : 078-257825646-20240312-DELIB202423-DE

IV – ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE		A1.5

A1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Référence de l'emprunt couvert	Taux payé			Effet de l'instrument de couverture			Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat	Produits c/668	Avant opération de couverture	Après opération de couverture	Catégorie d'emprunt (8)
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Taux reçu (7)	Niveau de taux	Charges c/668					
Taux fixe (total)								0,00	0,00			
Taux variable simple (total)								0,00	0,00			
Taux complexe (total) (2)								0,00	0,00			
Total								0,00	0,00			

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un *swap*.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).



Envoyé en préfecture le 20/03/2024
 Reçu en préfecture le 20/03/2024
 Publié le
 ID : 078-257825646-20240312-DELIB202423-DE



IV – ANNEXES
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE
AUTRES DETTES

A1.6 – AUTRES DETTES

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

LIBELLES	Montant initial de la dette	Dépenses de l'exercice	Dettes restantes
----------	-----------------------------	------------------------	------------------

IV – ANNEXES	
ELEMENTS DU BILAN	
METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A2

A2 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	Délégation du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : €	11-03-2021

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	Délégation du
L	Installations solaires photovoltaïques	20	11/03/2021

Envoyé en préfecture le 20/03/2024

Reçu en préfecture le 20/03/2024

Publié le



ID : 078-257825646-20240312-DELIB202423-DE

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS

A3.1

A3.1 – ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS

Nature de la provision ou de la dépréciation	Dotations inscrites au budget de l'exercice (1)	Date de constitution	Montant des prov. et dépréciations constituées au 01/01/N	Montant total des prov. et dépréciations constituées	Reprises inscrites au budget de l'exercice	SOLDE prévisionnel au 31/12/N
PROVISIONS ET DEPRECIATIONS BUDGETAIRES						
Provisions réglementées et amortissements dérogatoires	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL BUDGETAIRES	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
PROVISIONS ET DEPRECIATIONS SEMI-BUDGETAIRES						
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL SEMI-BUDGETAIRES	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès ; provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement ...).

IV – ANNEXES**ELEMENTS DU BILAN
ETALEMENT DES PROVISIONS****A3.2****A3.2 – ETALEMENT DES PROVISIONS**

Nature	Objet	Montant total à constituer	Durée (année)	Montant des provisions constituées au 01/01/N	Provision constituée au titre de l'exercice	Montant restant à provisionner

(1) Il s'agit des provisions pour risques et charges qui peuvent faire l'objet d'un étalement.

IV – ANNEXES
ELEMENTS DU BILAN
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES

DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS

Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1 (1)

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	1 197 210,00	1 197 210,00
Solde des RAR (B) montant négatif si déficit montant positif si excédent	0,00	0,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	1 197 210,00	0,00

Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1 (1)

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Affectation au 106 (C)	0,00	0,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	1 197 210,00	0,00
Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I) Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	1 197 210,00	0,00

COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE

	Propositions nouvelles	Vote
Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(3)	0,00	0,00
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(3)	200,00	200,00
Couverture de l'annuité de la dette (Solde III = E - D) Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte par les ressources de l'exercice, vérifier la couverture par les éventuelles ressources disponibles des exercices antérieurs (cf. solde II)	200,00	200,00

(1) Eléments à compléter uniquement s'il y a eu reprise des résultats, anticipée ou classique

(2) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

(3) Les RAR étant intégrés au calcul des ressources propres provenant des exercices antérieurs, seuls les crédits de l'exercice sont à inscrire. Le détail des crédits est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES

A4.2

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		0,00	0,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		0,00	0,00
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

Envoyé en préfecture le 20/03/2024

Reçu en préfecture le 20/03/2024

Publié le



ID : 078-257825646-20240312-DELIB202423-DE

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN

EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES

A4.3

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		200,00	III 200,00
Ressources propres externes de l'année (a)		0,00	0,00
10222	FCTVA	0,00	0,00
10228	Autres fonds globalisés	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		200,00	200,00
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
28181	Installations générales, agencements	200,00	200,00
29...	Dépréciation des immobilisations		
39...	Dépréciat° des stocks et en-cours		
481...	Charges à répartir plusieurs exercices		
021	Virement de la section d'exploitation	0,00	0,00

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39 et 481 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29 et 39 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.


Envoyé en préfecture le 20/03/2024
 Reçu en préfecture le 20/03/2024
 Publié le
 ID : 078-257825646-20240312-DELIB202423-DE



IV – ANNEXES	
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'EXPLOITATION	A5.1.1

Cet état ne contient pas d'information.

Envoyé en préfecture le 20/03/2024
Reçu en préfecture le 20/03/2024
Publié le
ID : 078-257825646-20240312-DELIB202423-DE



IV – ANNEXES
ELEMENTS DU BILAN
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'INVESTISSEMENT
A3.1.2

Cet état ne contient pas d'information.

Envoyé en préfecture le 20/03/2024

Reçu en préfecture le 20/03/2024

Publié le

Reçu en préfecture

ID : 078-257825646-20240312-DELIB202423-DE

IV – ANNEXES


ELEMENTS DU BILAN

**ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'ASSAINISSEMENT
COLLECTIF ET NON COLLECTIF – SECTION D'EXPLOITATION**

A5.2.1

Cet état ne contient pas d'information.

Envoyé en préfecture le 20/03/2024
Reçu en préfecture le 20/03/2024
Publié le
ID : 078-257825646-20240312-DELIB202423-DE



IV – ANNEXES
ELEMENTS DU BILAN
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF – SECTION D'INVESTISSEMENT
AS.2.2

Cet état ne contient pas d'information.

**IV – ANNEXES****ELEMENTS DU BILAN
ETAT DES CHARGES TRANSFEREES****A6****A6 – ETAT DES CHARGES TRANSFEREES**


Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

IV – ANNEXES	
ELEMENTS DU BILAN – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	IV
	A7

A7 – CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

- (1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.
- (2) Ensemble des réalisations connues (hors restes à réaliser).
- (3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
- (4) Total = Restes à réaliser N-1 + Nouveaux crédits votés.
- (5) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.
- (6) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.
- (7) Indiquer le chapitre.

Envoyé en préfecture le 20/03/2024	
Reçu en préfecture le 20/03/2024	
Publié le	
ID : 078-257825646-20240312-DELIB202423-DE	

IV – ANNEXES

ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
EMPRUNTS GARANTIS PAR LA REGIE

IV

B1.1

B1.1 – ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA REGIE

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annulé garanti au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actualisé (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00											0,00	0,00
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00											0,00	0,00
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					0,00	0,00											0,00	0,00
TOTAL GENERAL					0,00	0,00											0,00	0,00

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et complétés à l'article 66111 « intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).



Envoyé en préfecture le 20/03/2024

Reçu en préfecture le 20/03/2024

Publié le

Berger
Levrault

ID : 078-257825646-20240312-DELIB202423-DE

IV – ANNEXES

**ENGAGEMENTS HORS BILAN – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT
GARANTIES D'EMPRUNT**

B1.2 – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (1)	A	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C	0,00
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A+ B + C - D	0,00
Recettes réelles de fonctionnement	II	21 823,70
Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)	I / II	0,00

(1) Hors opérations visées par l'article L. 2252-2 du CGCT.

(2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

Envoyé en préfecture le 20/03/2024
 Reçu en préfecture le 20/03/2024
 Publié le
 ID : 078-257825646-20240312-DELIB202423-DE

IV – ANNEXES
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET
B1.3

B1.3 – SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.
 (2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.
 (3) Objet pour lequel est versée la subvention.

Envoyé en préfecture le 20/03/2024
 Reçu en préfecture le 20/03/2024
 Publié le
 ID : 078-257825646-20240312-DELIB202423-DE


IV – ANNEXES
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET
ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL

B1.4 – 8016 ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL

Exercice d'origine du contrat	Nature du bien ayant fait l'objet du contrat (1)	Montant de la redevance de l'exercice	Désignation du crédit bailleur	Durée du contrat	Montant des redevances restant à courir						
					N+1	N+2	N+3	N+4	Cumul restant	Total (2)	

(1) Indiquer l'objet du bien mobilier ou immobilier.

(2) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + restant cumul.

IV – ANNEXES		IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS		B1.5
ETAT DES MARCHES DE PARTENARIAT		

ETAT DES MARCHES DE PARTENARIAT

Libellé du contrat	Année de signature du marché	Organismes cocontractants	Nature des prestations prévues par le marché	Durée du marché (en mois)	Date fin de marché	Date mise en service équipement	Montant total prévu au titre du marché (TTC)	Annuité versée sur l'exercice	Montant de la rémunération du cocontractant restant à verser pour la durée restante du marché de partenariat (3)			TOTAL I + II + III	
									Part investissement		Part financement III		
									Part totale (4)	Dont part nette (5)			Part fonctionnement II
Marchés de partenariat (1)													
SOUS-TOTAL								0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Marchés globaux de performance énergétiques avec liers de financement (2)													
SOUS-TOTAL								0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL								0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Article L. 1112-1 du Code de la commande publique

(2) Article 1er de la loi n° 2023-222 du 30 mars 2023

(3) Montant de la rémunération restant à verser au 01/01/N

(4) Montant total de la rémunération relative à l'investissement restant à verser au 01/01/N

(5) Montant inscrit à la colonne précédente déduction faite des participations d'autres collectivités publiques.

IV – ANNEXES

ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET
ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

B1.6 – ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dette en capital à l'origine	Dette en capital 1/1/N	Annuité à verser au cours de l'exercice
	8017 Subventions à verser en annuités				0,00	0,00	0,00
	8018 Autres engagements donnés				0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes publics				0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes privés (1)				0,00	0,00	0,00
	TOTAL				0,00	0,00	0,00

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

- l'« Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale ;

- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède ;

- la colonne « Dette en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible ;


- la colonne « Dette en capital 1/1/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 1/1/N ;

- la colonne « Annuité à verser au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

IV – ANNEXES**ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET
ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS****B1.7****B1.7 – ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS**

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital 01/01/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
8027	Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)				0,00	0,00	0,00
8028	Autres engagements reçus				0,00	0,00	0,00
	A l'exception de ceux reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00
	Engagements reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00
	TOTAL				0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 20/03/2024
Reçu en préfecture le 20/03/2024
Publié le
ID : 078-257825646-20240312-DELIB202423-DE



IV – ANNEXES
ENGAGEMENTS HORS BILAN
AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

B2.1 – SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP		
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer au-delà de N (3)

- (1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.
- (2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.
- (3) Il s'agit de la différence entre les AP engagées et les CP consommés.

Envoyé en préfecture le 20/03/2024

Reçu en préfecture le 20/03/2024

Publié le



ID : 078-257825646-20240312-DELIB202423-DE

IV – ANNEXES**ENGAGEMENTS HORS BILAN****AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT****B2.2****B2.2 – SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT**

N° ou intitulé de l'AE	Montant des AE			Montant des CP		
	Pour mémoire AE votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer au-delà de N (3)

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

(3) Il s'agit de la différence entre les AE engagées et les CP consommés.

IV – ANNEXES		IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N		C1.1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)		EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)			
	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article L. 313-1 du CGFP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE TECHNIQUE (c)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SOCIALE (d)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (k) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant.

Envoyé en préfecture le 20/03/2024

Reçu en préfecture le 20/03/2024

Publié le

ID : 078-257825646-20240312-DELIB202423-DE



IV – ANNEXES

IV
C1.1

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Index (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
TECH : Technique.
URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
S : Social.
MS : Médico-social.
MT : Médico-technique.
SP : Sportif.
CULT : Culturel
ANIM : Animation.
POL : Police.
POMP : Sapeurs-pompiers.
X : Emplois non classés.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Moitié du contrat (code général de la fonction publique - CGFP) :

332-23-1* : Accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois.
332-23-2* : Accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois.
332-24 : Contrat de projet pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans
332-13 : Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible.
332-14 : Vacance temporaire d'un emploi.
332-8-1* : Absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
332-8-2* : Justifié par les besoins des services ou la nature des fonctions, sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le CGFP.
332-8-3* : Communes de moins de 1 000 habitants et groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants.
332-8-4* : Communes nouvelles issues de fusion de communes de moins de 1 000 habitants, pendant trois ans suivant la création, et le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement du conseil municipal.
332-8-5* : Autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article L. 4, pour les emplois dont la qualité de temps de travail est inférieure à 50 %.
332-8-6* : Emplois des communes (< 2 000 hab.) et des groupements de communes (< 10 000 hab.) dont la création ou suppression dépend de la décision d'une autorité.
327-5 : Contractuel territorial sur emploi permanent - peut être nommé en qualité de fonctionnaire stagiaire par l'autorité territoriale.
332-10 : Contrat à durée indéterminée en application de l'article L. 332-8 avec un agent contractuel territorial qui justifie d'une durée de services publics de six ans au moins.
332-11 : Contrat à durée indéterminée lorsque l'agent contractuel territorial concerné remplit avant l'échéance de son contrat les conditions d'ancienneté mentionnées à l'article L. 332-10.
343-1_343-3 : Modalités particulières : recrutement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap (CGFP art. L.326 et L.352).
333-1_333-10 : Collaborateurs de cabinet.
333-12 : Collaborateurs de groupes d'étus.
A : Autres.

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-8, 332-13, 332-14, 326, 352 du CGFP, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement des articles 327-5, 332-10 et 332-11 du CGFP.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-23, 332-24, 333-1 à 333-10 et 333-12.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

Envoyé en préfecture le 20/03/2024

Reçu en préfecture le 20/03/2024

Publié le



ID : 078-257825646-20240312-DELIB202423-DE

Envoyé en préfecture le 20/03/2024

Reçu en préfecture le 20/03/2024

Publié le

Berger
Levrault

ID : 078-257825646-20240312-DELIB202423-DE

IV – ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE OU DE L'ETABLISSEMENT EMPLOYE PAR LA REGIE

C1.2 – ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE OU DE L'ETABLISSEMENT DE RATTACHEMENT EMPLOYE PAR LA REGIE (1)

AGENTS TITULAIRES OU NON	CATEGORIES	EFFECTIFS	MONTANT PREVU A L'ARTICLE 6215
Attaché	A	1	300,00
Technicien principal de 1ere classe	B	1	2 500,00
Adjoint administratif principal de 2ème classe	C	1	700,00
TOTAL GENERAL	B C A	3	3 500,00

(1) Cette annexe est servie s'il s'agit d'un budget annexé au budget d'une collectivité locale ou d'un établissement public local et si la collectivité de rattachement a mis à disposition du personnel en vue de l'exploitation du service.



IV – ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS

LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER

C2

C2 – LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER (articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1). Toute personne a le droit de demander communication.

La nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Délégation de service public (3)				
Garantie ou cautionnement d'un emprunt				
Autres				

(1) Hôtel de ville pour les communes et siège de l'établissement pour les EPCI, syndicat, etc. et autres lieux publics désignés par la commune ou l'établissement.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée, ...).

Envoyé en préfecture le 20/03/2024

Reçu en préfecture le 20/03/2024

Berger
Levrault

Publié le

ID : 078-257825646-20240312-DELIB202423-DE

IV – ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET A

C3 – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

Catégorie de service	Intitulé / objet de service	Date de création	N° et date de délibération	N° SIRET	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
----------------------	-----------------------------	------------------	----------------------------	----------	---------------------------------	-----------------

ARRETE ET SIGNATURES

Présenté par le Président,
A Maule, le 12/03/2024
Le Président,



Délibéré par le Comité syndical, réuni en session Ordinaire.
A Maule, le 12/03/2024

Nombre de membres en exercice : 138

Nombre de membres présents : 75

Nombre de suffrages exprimés : 75


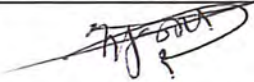
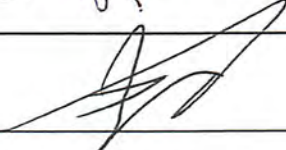

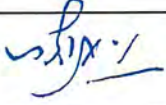


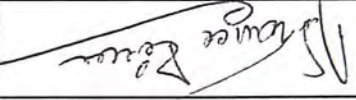

VOTES : Pour : 75

Contre : 0


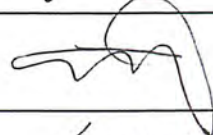
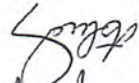
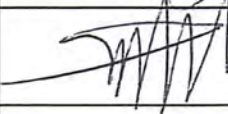
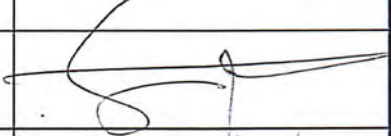
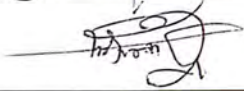
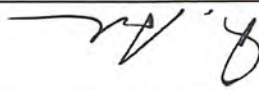

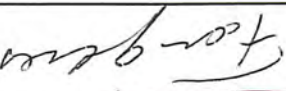


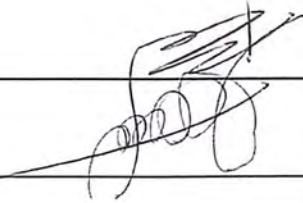
Abstention : 0

Date de convocation : 29/02/2024


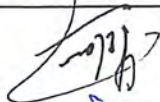







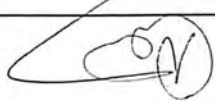
Les membres du Comité syndical,

ADAINVILLE	
AIGREMONT	
ANDELU	
AUTEUIL LE ROI	
AUTOUILLET	
BAILLY	
BAZEMONT	
BENNECOURT	
BEYNES	
BLARU	
BOINVILLIERS	
BOISSY MAUVOISIN	
BOISSY SANS AVOIR	


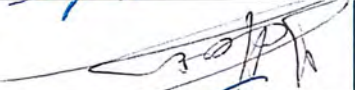







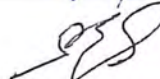
ARRETE ET SIGNATURES

BONNIERES SUR SEINE	
BOUGIVAL	
BREVAL	
BUC	
BULLION	
CHAMBOURCY	
CHATEAUFORT	
CHAUFFOUR LES BONNIERES	
CHAVENAY	
CONDE SUR VESGRE	
COURGENT	
CRAVENT	
DAMMARTIN EN SERVE	
FEUCHEROLLES	
FRENEUSE	
GALLUIS	
GAMBAIS	

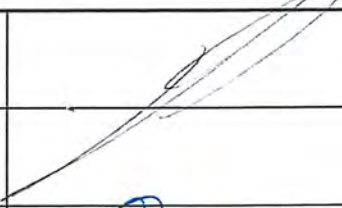

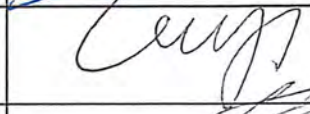

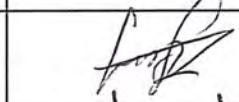
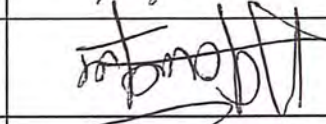
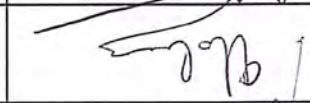
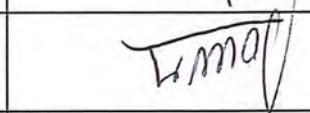
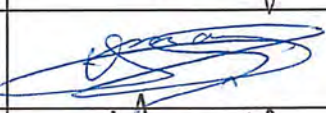
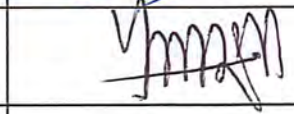
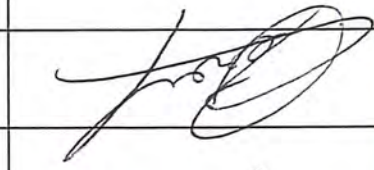
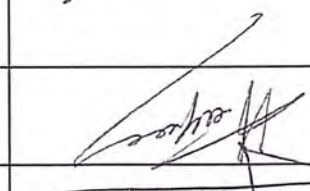

ARRETE ET SIGNATURES

GARANCIERES	
GOMMECOURT	
GOUPILLIERES	
GRANDCHAMP	
GROSROUVRE	
HERBEVILLE	
HOUILLES (DELEGUE n°1)	
HOUILLES (DELEGUE n°2)	
HOUILLES (DELEGUE n°3)	
JOUARS PONTCHARTRAIN	
LA HAUTEVILLE	
LA QUEUE LEZ YVELINES	
LA VILLENEUVE EN CHEVRIE	
LE MESNIL LE ROI	
LE PECQ	
LE PORT MARLY	
LE TARTRE GAUDRAN	


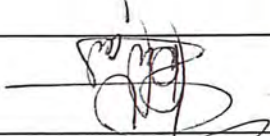



ARRETE ET SIGNATURES

LE TREMBLAY SUR MAULDRE	
LES MESNULS	
L ETANG LA VILLE	
LIMETZ VILLEZ	
LOMMOYE	
LONGNES	
LOUVECIENNES	
MARCQ	
MAREIL LE GUYON	
MAREIL MARLY	
MAREIL SUR MAULDRE	
MARLY LE ROI	
MAULE	
MENERVILLE	
MERE	
MOISSON	
MONDREVILLE	

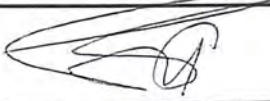






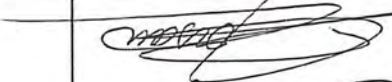
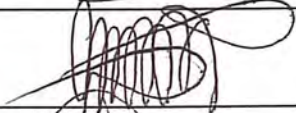
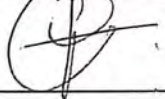
ARRETE ET SIGNATURES

MONTAINVILLE	
MONTCHAUVET	
MONTFORT LAMAURY	
MULCENT	
NEAUPHLE LE CHATEAU	
NEAUPHLE LE VIEUX	
NEAUPHLETTE	
NOISY LE ROI	
NOTRE DAME DE LA MER	
RAMBOUILLET (DELEGUE n°1)	
RAMBOUILLET (DELEGUE n°2)	
RAMBOUILLET (DELEGUE n°3)	
RENNEMOULIN	
ROSAY	
SAINT ARNOULT EN YVELINES	
SAINT GERMAIN DE LA GRANGE	
SAINT GERMAIN EN LAYE (DELEGUE n°1)	


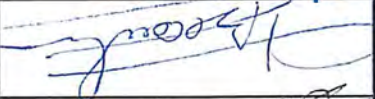
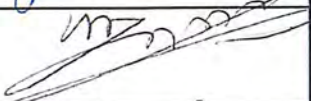
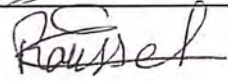
ARRETE ET SIGNATURES

SAINT GERMAIN EN LAYE (DELEGUE n°2)	
SAINT GERMAIN EN LAYE (DELEGUE n°3)	
SAINT ILLIERS LA VILLE	
SAINT ILLIERS LE BOIS	
SAINT NOM LA BRETECHE	
SAINT REMY L HONORE	
SONCHAMP	
SARTROUVILLE (DELEGUE n°1)	
SARTROUVILLE (DELEGUE n°2)	
SARTROUVILLE (DELEGUE n°3)	
SARTROUVILLE (DELEGUE n°4)	
SARTROUVILLE (DELEGUE n°5)	
SAULX MARCHAIS	
SEPTEUIL	
THIVERVAL GRIGNON	
THOIRY	
TOUSSUS LE NOBLE	

ARRETE ET SIGNATURES

VICQ	
VILLIERS LE MAHIEU	
VILLIERS SAINT FREDERIC	
RAMBOUILLET TERRITOIRES (DELEGUE n°1)	
RAMBOUILLET TERRITOIRES (DELEGUE n°2)	
RAMBOUILLET TERRITOIRES (DELEGUE n°3)	
SIRE	
CU GRAND PARIS SEINE ET OISE (DELEGUE n°1)	
CU GRAND PARIS SEINE ET OISE (DELEGUE n°2)	
CU GRAND PARIS SEINE ET OISE (DELEGUE n°3)	
CU GRAND PARIS SEINE ET OISE (DELEGUE n°4)	
CU GRAND PARIS SEINE ET OISE (DELEGUE n°5)	
CU GRAND PARIS SEINE ET OISE (DELEGUE n°6)	
CU GRAND PARIS SEINE ET OISE (DELEGUE n°7)	
CU GRAND PARIS SEINE ET OISE (DELEGUE n°8)	
CU GRAND PARIS SEINE ET OISE (DELEGUE n°9)	
CU GRAND PARIS SEINE ET OISE (DELEGUE n°10)	

ARRETE ET SIGNATURES

CU GRAND PARIS SEINE ET OISE (DELEGUE n°11)	
CU GRAND PARIS SEINE ET OISE (DELEGUE n°12)	
CU GRAND PARIS SEINE ET OISE (DELEGUE n°13)	
CU GRAND PARIS SEINE ET OISE (DELEGUE n°14)	
CU GRAND PARIS SEINE ET OISE (DELEGUE n°15)	
CA SAINT QUENTIN EN YVELINES (DELEGUE n°1)	
CA SAINT QUENTIN EN YVELINES (DELEGUE n°2)	
CA SAINT QUENTIN EN YVELINES (DELEGUE n°3)	
CA SAINT QUENTIN EN YVELINES (DELEGUE n°4)	
CA SAINT QUENTIN EN YVELINES (DELEGUE n°5)	
CA SAINT QUENTIN EN YVELINES (DELEGUE n°6)	
CA SAINT QUENTIN EN YVELINES (DELEGUE n°7)	
SIERTECC (DELEGUE n°1)	
SIERTECC (DELEGUE n°2)	
SIERTECC (DELEGUE n°3)	
SIERTECC (DELEGUE n°4)	
SIERTECC (DELEGUE n°5)	

ARRETE ET SIGNATURES

SIERTECC (DELEGUE n°6)	
SIERTECC (DELEGUE n°7)	
SIERTECC (DELEGUE n°8)	
SIERTECC (DELEGUE n°9)	
SIERTECC (DELEGUE n°10)	
SIERTECC (DELEGUE n°11)	

Certifié exécutoire par le Président, compte tenu de la transmission en préfecture, le 20/03/2024 et de la publication le 27/03/2024

A Jouars-Pontchartrain, le 27/03/2024.

62

